



## La Commission de Coordination: Des sujets essentiellement théologiques

Une séance  
de travail  
habituelle de  
la  
Commission  
de  
Coordination,  
c'est un ordre

du jour fort de 51 points, une durée de travail de trois jours, soit environ 36 heures d'affilée, interrompues par de courtes pauses. La plupart des sujets à traiter sont d'ordre théologique; c'est là une tendance qui s'observe depuis quelques années et qui tient avant tout aux projets auxquels l'Église s'attellera au cours des prochaines années: publication de son propre catéchisme, révision des ouvrages pédagogiques destinés à l'instruction religieuse, élaboration de réponses aux questions spéciales concernant l'Apocalypse.

Pendant quatre années, de 1999 à 2003, Hagen Wend, qui, en sa qualité d'apôtre de district, dirige l'Église territoriale de Hesse/Rhénanie-Palatinat/Sarre (Allemagne), a assuré la présidence de la Commission de Coordination; le 18 décembre 2003, l'apôtre-patriarche Richard Fehr l'a déchargé de cette responsabilité. Son successeur au poste de Président est l'apôtre de district Armin Studer (61 ans), de la Suisse, qui est, lui aussi, membre de la Commission depuis quatre ans déjà. Le troisième membre est Urs Hebeisen (51 ans), apôtre de district adjoint œuvrant aux Philippines et missionnaire au long cours. En décembre 2003, Wilfried Klingler (54 ans), apôtre de district de l'Église territoriale de Basse-Saxe (Allemagne), est devenu membre de la Commission de Coordination. Il a cédé le siège qu'il occupait au sein de la Commission (ou groupe de projet) «Questions relatives à la foi» à l'apôtre de district Hagen Wend. Collaborateur de l'Église néo-apostolique internationale (ENAI), l'évangéliste de district Jürg Zbinden (46 ans) remplit les fonctions de Directeur de Projet, responsable de toute l'organisation du travail qui précède et qui suit les séances de la commission; c'est lui aussi qui rédige les procès-verbaux des séances de travail.

Que fait la Commission de Coordination? Quelle est sa raison d'être? Pourquoi y a-t-il tant de points à l'ordre du jour de ses séances de travail? La Commission de Coordination, directement subordonnée à l'apôtre-patriarche, a été mise en place dans le but de permettre à la vingtaine de commissions (groupes de projet) qui, depuis un certain nombre d'années déjà, effectuent des travaux d'étude à la demande de l'Eglise néo-apostolique, de travailler de manière plus efficace et mieux ciblée. Cette Commission de Coordination se compose de trois apôtres de district ou apôtres de district adjoints et du Directeur de Projet. Chacun des membres est appelé à travailler pendant six ans en son sein. La Commission de Coordination n'a pas seulement pour tâche d'accompagner, en l'orientant, le travail des commissions, mais aussi d'en fournir des résultats concluants à l'apôtre-patriarche. Après l'aval de ce dernier, les travaux sont mis à l'ordre du jour d'une assemblée des apôtres de district qui délibère dessus et, le cas échéant, adopte une résolution. La décision définitive appartient à l'apôtre-patriarche.

Voici un exemple parmi beaucoup d'autres: A l'heure actuelle, l'Eglise examine la question suivante: «Qui sont les 144.000?» «Pour le savoir, il n'y a qu'à lire la Bible, tout y est dit», répondront certains, un peu précipitamment. C'est que la Bible laisse le champ libre à des interprétations différentes. «Qu'est-ce que ça peut bien nous faire?», diront d'autres. On ne peut pas rester aussi indifférent à l'avenir: c'est que des promesses grandioses sont faites aux 144.000!

La commission «Apocalypse» a étudié les tenants et les aboutissants de cette question, élaborant un dossier d'une dizaine de pages, qu'elle a soumis pour délibération à la Commission de Coordination: il s'agit d'extraits de la Bible, dans la version de Luther et dans l'édition interlinéaire, de commentaires, de questions et de réponses possibles. Au sein de la Commission de Coordination, les apôtres de district étudient ce document en détail, point par point, phrase par phrase. Ils n'adhèrent pas immédiatement à toutes les thèses indiquées: ils en vérifient certaines, en débattent, voire y portent une appréciation différente de celle de la commission. Au bout de deux heures, les dix pages de format A4, fournies par la commission «Apocalypse» sont ainsi passées au crible; dans le procès-verbal de séance, il est demandé à la commission «Apocalypse» de réétudier les points contestés par la Commission de Coordination et de bien vouloir communiquer à l'apôtre-patriarche, par l'intermédiaire de la Commission de Coordination, une version revue et corrigée de son document. Par le biais de ses collaborateurs de l'ENAI, l'apôtre-patriarche fera ensuite figurer ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des apôtres de district.

"La démarche normale passe par le dialogue" dit l'apôtre de district Hagen Wend au cours de l'entretien. "Nous discutons toujours avec les groupes de projet afin d'arriver à un accord à l'amiable"

La Commission de Coordination La Commission de Coordination se compose de quatre membres: trois apôtres de district ou apôtres de district adjoints et le Directeur de Projet de l'ENAI. La durée de leur mandat est fixée à six ans. En règle générale, un membre assure la présidence de la commission au cours des deux dernières années de son mandat.

Les commissions et les groupes de travail supra-régionaux, voire internationaux, de l'Eglise néo-apostolique travaillent par mission de l'apôtre-patriarche. Il est indispensable, en raison même de la diversité des activités, de garantir l'uniformité de leur orientation. Il faut, en outre, assurer la direction et la coordination des commissions et groupes subordonnés ainsi que l'examen de leurs travaux. C'est là la tâche qui incombe à la Commission de Coordination, directement subordonnée à l'apôtre-patriarche. Ses séances de travail ont lieu tous les deux mois environ et durent plusieurs jours. Les résultats de ces séances sont consignés dans le procès-verbal. Les sujets à traiter de manière urgente le sont par conférence téléphonique ou par voie de circulaire; leur traitement est également consigné par procès-verbal. En vue d'en améliorer l'efficacité, le travail d'accompagnement et de suivi des commissions fait l'objet d'une répartition: d'une manière générale, les membres de la Commission de Coordination sont en charge, chacun, d'un certain nombre de commissions, dont ils sont, en quelque sorte, les rapporteurs. Les commissions disposent ainsi d'un interlocuteur attitré.

#### Les membres de la Commission de Coordination

Le Président: L'apôtre de district Armin Studer (61 ans), domicilié à Meilen (Suisse). Après avoir dirigé une entreprise, il est entré à plein temps au service de l'Eglise en 1990.

L'apôtre de district Wilfried Klingler (54 ans), domicilié à Hanovre (Allemagne). Il a longtemps travaillé au sein de la Direction d'une grande entreprise et est entré au service de l'Eglise en 1987.

L'apôtre de district adjoint Urs Hebeisen (51 ans), domicilié à Manille (Philippines). Il a d'abord été établi à son compte. Depuis 22 ans, il exerce le ministère d'apôtre en Asie, au sein du champ d'activité de l'apôtre de district Latorcai.

L'évangéliste de district Jürg Zbinden (46 ans), domicilié à Männedorf (Suisse), occupe le poste de Directeur de Projet au sein de l'Eglise





16 février 2004